

(Source : [Oumma](#))



Il est des décrets qui passent en douce alors que le soleil d'été darde ses premiers rayons timides, et qui profitent que l'Hexagone se mette au vert pour transpercer le ciel de leur visée répressive.

Juillet a sonné la récré scolaire, mais aussi le glas d'une certaine idée de la France, à travers une loi, adoptée le 1er juillet, qui autorise dorénavant la police à tirer à balles réelles sur les manifestants.

Tandis que le pays n'est plus qu'une longue transhumance, le législateur siégeant encore sous la coupole a durci le ton en votant un décret modifiant le régime juridique lié à la dispersion des attroupements, dont l'entrée en vigueur est immédiate : le « *Décret n° 2011-794 du 30 juin 2011 relatif à l'emploi de la force pour le maintien de l'ordre public* », qui définit les moyens militaires spécifiques de la gendarmerie nationale susceptibles d'être utilisés au maintien de l'ordre.

Bizarrement, le fait de savoir que mettre en joue et faire feu sur la population ne sera que l'ultime recours de forces de l'ordre confrontées à de graves troubles à l'ordre public, ne procure aucun apaisement d'aucune sorte...

Même enrobé de garde-fous qui stipulent que l'emploi de la force sera subordonné à une autorisation du Premier ministre ou du préfet de zone de défense et de sécurité, et que cet ordre devra être transmis par tout moyen permettant d'en assurer la matérialité et la traçabilité, on ne retiendra de ce texte de loi que le durcissement sécuritaire qu'il augure.

Elargissant la liste des autorités habilitées à user de la force pour le maintien de l'ordre public aux commandants de groupement et de compagnie de gendarmerie départementale, ce décret estival détaille également les catégories d'armes utilisées, à travers une gradation correspondant à la gravité des situations énoncées par l'article 431-3 du code pénal.

La patrie des droits de l'Homme jetterait-elle aux oubliettes de l'histoire certaines de ses valeurs cardinales ?

Partager cet article :

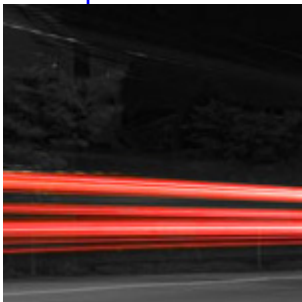
[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Google+](#)

[Pinterest](#)

À lire également :



France : Sarkozy prévoit le recours aux militaires pour les mineurs délinquants



Nous ne sommes pas les premiers



Royaume-Uni : les enseignants obligés de dénoncer à la police leurs étudiants suspects



France : vers un Internet à la Chinoise?